

**SECTION DES SALARIES et RETRAITES  
DU NOTARIAT DE  
LA COUR D'APPEL DE DIJON**

(Siège UD – FO : 2 rue Romain Rolland 21000 DIJON)

de la

**FEDERATION GENERALE DES CLERCS  
ET EMPLOYES DE NOTAIRES  
– FORCE OUVRIERE**

**(FGCEN-FO) 31 rue du Rocher 75008 - PARIS**



**FGCEN-FO**

**Vos responsables :**

**Le 521  
JUN 2018  
N° 128**

***Toute correspondance est  
à adresser exclusivement  
à votre responsable de  
département ci-contre***

**Président de la section**

Responsable « SAONE ET LOIRE »

**M. Philippe AUZOU**

51 Chemin de la Coudre  
71100 CHALON SUR SAONE

☎ 06 26 78 43 49

Courriel : philippeauzou@free.fr

Responsable « HAUTE-MARNE »

**M. Claude HUGUENEL**

20 rue de Châteauvillain

52000 CHAUMONT

☎ 03 25 03 41 88 – 06 79 15 09 72

Responsable « COTE D'OR »

**Mme Marie-Josèphe BEGIN**

7 impasse Emmanuel Chabrier

21 800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

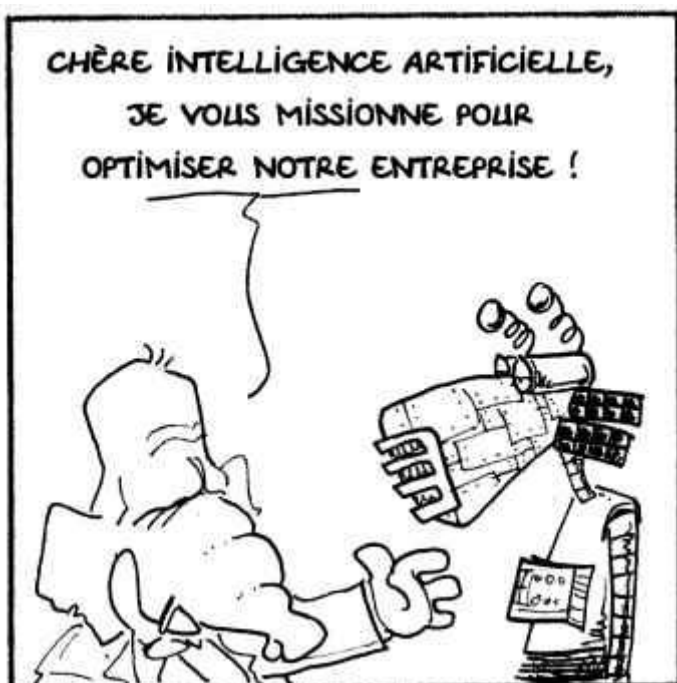
☎ 03 80 46 08 41

**Président d'honneur**

**M. Jean-Claude TAILLARD**

31 Bd François Pompon

21000 DIJON



"Sourire, c'est rajeunir de dix ans ; s'attrister, c'est se faire des cheveux blancs."  
proverbe chinois

**SOMMAIRE du n° 128**

- ⇒ EDITO
- ⇒ L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE "IA"
- ⇒ VALIDATION HAUSSE CGS "RETRAITES"
- ⇒ ORIGINE DU 1er MAI
- ⇒ Nos joies - nos peines

**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES  
CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE**

31, Rue du Rocher - 75008 PARIS

Tél : 01 44 90 89 89 - Fax : 09 70 62 37 03

Syndicat national affilié à la Fédération  
des Employés et Cadres Force Ouvrière

[www.fgcen-fo.com](http://www.fgcen-fo.com)



Fgcen-Fo



@FGCENFO

## EDITO

Il aura fallu moins d'un an pour réécrire le Code du travail. En dépit des dernières manifestations de l'automne et des amendements déposés lors des débats parlementaires, le texte de ratification des ordonnances sur le droit du travail a finalement été adopté le 14 février par le parlement. La saisine du Conseil Constitutionnel par plus de 60 députés de gauche aura sans doute été le dernier baroud d'honneur de l'opposition. Dans un argumentaire de 42 pages, les parlementaires ont demandé aux "sages" de censurer de nombreuses dispositions des ordonnances, dont la plupart des articles relatifs à la santé au travail. Sans surprise, les "sages" n'ont pas retenu les arguments des députés requérants. Validées par le Conseil Constitutionnel le 21 mars, les ordonnances ont désormais force de loi, alors qu'elles n'avaient jusqu'ici qu'une valeur réglementaire. Cette dérégularisation du travail va mettre bon nombre de salariés dans la précarité, la flexibilité et ne sera pas sans conséquence sur la santé des salariés, y compris dans le notariat, sans parler de l'hygiène et la sécurité dans l'entreprise qui risque d'être mis en second plan... Après les ordonnances, plus dure sera la prévention. Candidement, je pensais que la vertu première d'une ordonnance était de soigner, mais la réalité est que les salariés sont aujourd'hui malades des ordonnances.

La dynamique du marché immobilier en 2017 a généré un record historique du nombre de transactions avec une hausse de 15 % par rapport à 2016 dans l'ancien (970 000 transactions) et de 16% sur le neuf, et même constat sur le marché du crédit immobilier avec 13% de hausse sur 2017 (178 milliards d'euros de crédits réalisés). Surprenant pour cette année d'élection présidentielle, alors qu'habituellement sur une période identique, on constate un recul des transactions immobilières dans l'ancien de l'ordre de 4%.

La tendance 2018 devrait rester soutenue et de même niveau, avec notamment les nouvelles mesures fiscales pour les cessions de terrains à bâtir et la création de l'impôt sur la fortune immobilière (IFU) en remplacement de l'ISF, taxant exclusivement le patrimoine immobilier, ce qui pourrait inciter certains propriétaires bailleurs à vendre, sans oublier un taux de crédit toujours bas.

Ces conditions économiques précitées favorables au chiffre d'affaire du Notariat mais aussi générant un volume, sans cesse accru, de travail à ses salariés, laissaient espérer (sans doute naïvement) de la part du CSN lors de la négociation sur la revalorisation des salaires 2018, une volonté de « rattrapage » de la longue période écoulée sans réelle augmentation.

Notre Fédération s'était fixé un plancher, tout à fait raisonnable, de 2 % d'augmentation de la valeur du point, pour signer un accord. La délégation patronale nous a « assené » un « 1,2 % » en précisant que c'était un effort « considérable », un véritable cadeau ! « Oui, les choses ne vont pas trop mal mais il y a beaucoup d'incertitudes, donc il faut être prudent » !

La conclusion de cette « pantomime », après d'interminables « facéties » a fini par pousser le CSN à proposer une dérisoire augmentation de 1,6 %. Trois organisations syndicales (CFDT – CFTC – CGC) ont accepté. Accord minoritaire, mais s'agissant des salaires, il n'était pas envisageable de s'y opposer. La valeur du point est donc ainsi portée à 13,72 € avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2018. Seules la CGT et FO ont refusé la signature, mais ont contribué fortement à ce rajout sur la feuille de paie. Si le CSN a fini par porter sa proposition à 1,6 % ce n'est pas le résultat de l'attitude bien trop conciliante des organisations signataires, mais bien au contraire, à la fermeté des deux autres et surtout de la notre qui était pivot en l'affaire.

Pour autant, la situation actuelle est ce qu'elle est et les « profits », considérables, sont au rendez-vous mais pour les employeurs seulement ! Ce n'est vraiment pas comme cela que l'on crée une cohésion professionnelle et que l'on motive les « troupes » !

Philippe AUZOU.

## L'intelligence artificielle, ça se passe en France ! Va-t-elle supplanter celle des salariés ?

L'intelligence artificielle révolutionne notre quotidien et bouleverse les emplois d'aujourd'hui ainsi que ceux de demain. Combien seront supprimés, combien seront transformés ? L'avenir sera-t-il meilleur ou pire que le présent ? La question divise les économistes autant qu'elle angoisse les travailleurs.

Il y a seulement dix ans, pas un patron de presse, pas un homme politique n'aurait parié 1 € sur l'intelligence artificielle. « Trop compliqué pour les lecteurs ! » auraient dit les premiers, qui n'y comprenaient goutte eux-mêmes. « Trop cher pour les finances publiques ! » auraient affirmé les seconds. « Trop aléatoire pour investir ! » auraient prétendu (souvent avec raison) les chefs d'entreprise – hormis une poignée d'entre eux. En 2018, au contraire, plus personne ne veut passer à côté du phénomène : Les médias multiplient les dossiers sur un sujet, les parlementaires se ruent aux colloques qui en traitent, Emmanuel Macron a demandé au député LREM et mathématicien Cédric Villani de rédiger un rapport sur la stratégie française face à l'IA (un sigle appelé à devenir aussi célèbre que ONU ou UE), et les entreprises multiplient les annonces. La dernière en date est spectaculaire : Carrefour supprime 2 400 emplois mais va investir 2,8 milliards dans les technologies numériques, le tout sous un tonnerre d'applaudissements médiatiques.

Si les élites sont le plus souvent en retard d'une guerre, ce n'est pas le cas des Français. Un sondage réalisé par l'institut CSA pour *France Inter* et *Libération* révèle une connaissance assez fine du sujet : 94 % des sondés affirment en avoir déjà entendu parler et 54 % cernent assez bien de quoi il retourne. Les mots qui devaient les rebuter (« robots », « programme », « autonomie ») leur sont devenus familiers. Si 85 % d'entre eux s'attendent à vivre une « véritable révolution », 80 % considèrent qu'elle les concerne déjà dans la vie familiale courante.

Dès lors qu'il s'agit des emplois, 48 % des Français estiment qu'une machine pourrait fort bien les remplacer à terme. Là encore, les sondés sont plutôt bien informés des controverses pointues qui opposent les économistes entre eux. La MIT Technology Review a compilé diverses projections qui font froid dans le dos. Les économistes les plus pessimistes, comme ceux de l'université d'Oxford, estimaient en 2013 à 47 % le pourcentage des emplois que l'automatisation des tâches, grâce à l'intelligence artificielle, pourraient détruire aux Etats-Unis d'ici à 2033, soit... 67 millions d'emplois ! La Banque d'Angleterre prédit la disparition de 15 millions d'emplois au Royaume-Uni en 2035. Le principe de base est en effet que toute tâche répétitive, dans l'industrie ou les services, peut être effectuée par un logiciel. A l'autre bout du spectre, l'OCDE abaisse ses projections à 9 % de la main-d'œuvre. En France, le Conseil d'analyse de l'emploi (CAE) ne répertorie « que » 11 % d'emplois menacés, une proportion qui représente tout de même 2 millions de postes dans un pays où 9,5 % de la population active est déjà sans emploi. Pour prendre un exemple, le CAE estime que 21 % des 814 000 postes d'agents d'entretien sont substituables. On trouve aussi des béni-oui-oui de la « destruction créatrice », chère à l'économiste Schumpeter, qui s'obstinent à prédire un solde positif d'emplois une fois la révolution numérique achevée. Les progrès de l'automatisation risquent d'être dévoreuse de jobs.

Le problème, c'est qu'on peine à distinguer les gagnants et les perdants. Du côté des premiers, les ingénieurs et chercheurs, présentant une double formation, sont déjà une cible appréciée des chasseurs de têtes. Les salaires sont élevés, en général le double du revenu moyen, réservés à des bac + 4 a minima. Mais les effectifs sont réduits : Google et Facebook n'emploieront que quelques centaines de chercheurs dans leurs futurs laboratoires parisiens. De toute façon, la France n'a produit jusqu'à présent que 1 087 titulaires d'un mastère en IA... Au total, bien malin qui peut prédire l'avenir avec certitude. Les chauffeurs de taxi et de VTC sont bien évidemment menacés de

mise au chômage par l'automobile autonome, mais celle-là ne vient toujours pas. On annonçait il y a peu un véritable massacre chez les hôtes de caisse. Toutefois, les grands hypermarchés hésitent à s'engager dans la voie du magasin sans humains, craignant de signer ainsi leur propre arrêt de mort. En revanche, les services bancaires sont, eux, les nouveaux promis à la boucherie sociale. Les directions seront-elles suffisamment "intelligentes" pour transformer et créer de nouvelles activités ou vont-elles, au contraire, profiter de l'effet d'aubaine pour imposer des suppressions de postes ?

Une tendance semble néanmoins se dégager : les professions les plus rémunérées ont intérêt à faire preuve de leur utilité si elles ne veulent pas connaître le sort des traders, devenus les dinosaures de l'économie numérique. Quitte à investir beaucoup (l'IA coûte cher), les directions des grandes banques ont trouvé plus judicieux d'éradiquer ces enfants terribles de la finance mondialisée, payés quelquefois mieux que leurs patrons. C'est ainsi que, chez les médecins, les spécialistes, surtout ceux qui utilisent déjà des machines comme les radiologues, seraient plus faciles à remplacer que les généralistes. Compte tenu des rémunérations, l'opération se révélerait rentable plus rapidement. Il demeure difficile d'y voir très clair dans ce grand chambardement en cours. On promettait hier encore que les métiers exigeant de la relation entre humains (les soins, les gardes d'enfants et de seniors...) sauveraient leur peau. Patatras : on s'aperçoit que les robots de compagnie sont massivement utilisés au Japon pour dialoguer avec les personnes âgées, et qu'en Angleterre un petit cousin de C-3PO (vedette androïde de Star Wars) fait progresser des enfants autistes...

Cédric Villani met en garde contre les anticipations radicales sur l'emploi. « L'implantation des techniques d'IA est parfois beaucoup plus compliquée que prévu. Il y a seulement trois ans, on



prédisait que les enseignants seraient balayés par les Mooc [cours à distance à audience massive via des technologies numériques]. Aujourd'hui, on considère que la relation professeur-élève reste le moteur de la fonction d'enseignement. Il faut être techno agnostique », confie-t-il à *Marianne*. Le député compte plutôt sur l'organisation de la complémentarité des professionnels et des algorithmes, car « on ne pourra pas reproduire avec les médecins ce qu'on a fait avec les postiers qui ont subi le raz-de-marée des emails ». Un pari plutôt qu'une prophétie. En attendant, l'intelligence artificielle

produit bel et bien un nouvel effet « Tina » (« there is no alternative »). Comme Margaret Thatcher avait affirmé qu'il n'y avait pas d'alternative à l'économie de marché, le discours sur l'inéluctabilité des technologies permet d'imposer les transformations sociales lourdes aux sociétés rétives. Comme les emplois détruits ou menacés de l'être sont massivement occupés par la classe moyenne ou visés par les catégories populaires, l'argument du « progrès forcément inéluctable » fait figure de parodie. La réaction panurgique des médias aux annonces de Carrefour en est l'illustration : *le Parisien* (« L'homme qui veut révolutionner la grande distribution »), *les Echos* (« l'électrochoc Bompard »), *le Figaro* (« Le plan Carrefour pour revenir dans la course ») ou *Challenges* (« Les nouveaux managers ») ont encensé le patron du groupe, Alexandre Bompard. Dès lors, la suppression de 2 100 postes au siège du premier employeur privé de France n'apparaît plus comme la facture sociale de l'impéritie des directions, mais comme la preuve d'un management tourné vers l'avenir. Le progrès technologique inéluctable justifie les réductions d'effectifs, tout en occultant les perspectives de profits qu'elles offrent aux entreprises et à leurs actionnaires. Selon une étude d'Accenture, dans les seuls secteurs de l'information, de la communication, de l'industrie manufacturière et des services financiers des principaux pays développés, l'IA apportera 6 000 milliards de dollars de valeur ajoutée supplémentaire d'ici à 2035.

Comme quoi, l'intelligence artificielle peut coûter leurs postes à beaucoup, mais rapporter énormément à certains.

Et pour le notariat, ce sera le thème traité de l'Assemblée de Liaison de décembre prochain, déjà abordé dans le dernier congrès des Notaires de septembre dernier, mettant en exergue les nouveaux outils numériques, "ubérisant" certains services. Déjà omniprésents dans de nombreux domaines, ces algorithmes orientent, parfois subrepticement les choix et redéfinissent les relations en remisant dans nos archives nos habitudes et réflexes de pratiquant. Nous n'échapperons pas non plus à cette tendance qui n'est pas qu'une mode.

Ce devenir rompt avec les deux grandes vagues d'automatisation qui ont précédé : le machinisme industriel du XIXe siècle, puis le taylorisme. Ces deux premières vagues produisaient du salaire en générant de l'emploi. Celui-ci est voué à décliner massivement. C'est pourquoi la question est à présent de valoriser le travail et il est donc impératif de mettre en place une juste redistribution des revenus, mais cette contrepartie risque fort de ne rester que virtuelle.

Nous aurons probablement l'occasion de revenir sur ce sujet dans les prochains « 521 ».

L'autre sujet d'actualité important qui est la réforme des régimes de retraite sera abordé dans notre prochain numéro de septembre.

### **Hausse de la CSG pour les retraités !**

Le lundi 4 décembre 2017, à 17 heures, le « Parlement » vient d'adopter le PLFSS 2018 en rétablissant la hausse de CSG-retraités (qui avait été supprimée par le Sénat) dans un hémicycle incroyablement vide : 56 députés présents sur 577, soit moins de 10 % de l'effectif qui nous coûte 5 Millions, frais compris, tous les mois.

Cerise sur le gâteau : François de Rugy avait (prudemment ?) abandonné la présidence à un obscur vice-président ! Et pourtant, ce même François de Rugy avait adressé, la semaine précédente, une lettre à tous les députés LREM pour que tous soient présents ce lundi 4 décembre à 16 heures, pour ce dernier vote qui rétablit totalement la ponction CSG .

Vote stupéfiant, 43 POUR, 13 CONTRE, alors que pendant les discussions TOUS les orateurs (sauf LREM et Modem) ont appelé leurs groupes à voter CONTRE ou ABSTENTION, et qui laisse ainsi passer cette sur-taxation de la CSG touchant au pouvoir d'achat parfois exigü de nombre de retraités qui, en majorité, n'ont pas vu la revalorisation de leur pension depuis 4 ans.

Quel mépris de l'ensemble des députés absents vis à vis des gens qui les ont élus pour siéger au Parlement afin de légiférer et non se payer des fins de semaines à rallonge. Où étaient les députés qui auraient pu faire pencher la balance contre la hausse de cette CSG (95 absents de LR, 33 absents de UDI, 30 absents de la nouvelle gauche, 12 absents sur 17 Insoumis, 15 absents sur 16 du GDR)

Facile, pour ces derniers, de se dédouaner. De qui se moque-t-on !!! Il est grand temps de passer à la réforme constitutionnelle réduisant le nombre de députés et sénateurs.

L'impact annuel de ce complément d'impôt, sera, en fonction d'un niveau de retraite mensuel compris entre 1200€ et 2000€ de 245€ à 408€ ; autant de moins investit dans l'économie locale.

## HISTOIRE DU 1ER MAI

Le 1<sup>er</sup> mai, c'est la Fête du travail. Quelles sont ses origines ? Depuis quand cette date est-elle célébrée ? Et depuis quand est-elle fériée ? 5 points-clés pour comprendre un symbole que certains ont tenté de récupérer.

### **Des origines américaines**

**Le 1<sup>er</sup> mai 1886**, 200 000 travailleurs américains obtiennent la journée de 8 heures. Les syndicats portaient cette revendication depuis le 1<sup>er</sup> mai 1884. En effet, la date du 1<sup>er</sup> mai était un symbole. Elle correspondait alors au premier jour de l'année comptable des entreprises.

**Une victoire au goût amer**, le 1er mai 1886, tous les travailleurs n'ont pas obtenu satisfaction. Une grève démarre et de violents affrontements éclatent à Chicago. Le 3 mai, trois ouvriers trouvent la mort. Le 4, une bombe explose et fait quinze morts parmi les policiers. Elle conduira trois ouvriers à des peines de prison à perpétuité et cinq à la pendaison. Face aux preuves incertaines, ils seront finalement réhabilités.

### **Pour la journée de huit heures**



L'idée d'une journée annuelle de revendication naît à la même époque en Europe. Le premier 1<sup>er</sup> mai se déroule en 1890 en France. Les ouvriers défilent pour demander la journée de huit heures. **Ils portent un triangle rouge à la boutonnière.** Ses trois côtés symbolisent le partage du temps entre le travail, le loisir et le sommeil. Le 1<sup>er</sup> mai devient un jour de manifestation ouvrière en France.

Cette date fait aussi écho à des événements violents, à l'image de Fourmies (Nord) en 1891 ou Paris en 1906. Le gouvernement de Georges Clémenceau **crée le ministère du Travail** en octobre 1906 pour devenir le réceptacle des revendications des ouvriers. Peu avant le 1<sup>er</sup> mai 1919, **la loi légalise la réduction du temps de travail** à huit heures par jour.

### **La tentative de récupération du Régime de Vichy.**

Sous l'occupation, le régime de Vichy tente de s'approprier le 1<sup>er</sup> mai. Le 1<sup>er</sup> mai 1942 sera une journée chômée sans diminution de salaire. Mais la propagande impose sa propre vision du travail. Elle n'oublie pas non plus de mentionner que **le 1<sup>er</sup> mai est aussi la Saint Philippe, le prénom du Maréchal Pétain.**

### **Un jour férié depuis 1948**

Le 26 avril 1946, le gouvernement reconnaît officiellement le caractère chômé du 1<sup>er</sup> mai. Il n'est dès lors plus un jour de grève. Il tourne aussi la page du régime de Vichy en le rendant définitivement aux travailleurs. **En 1948, il devient férié et chômé.**

## Nos peines, nos joies

C'est avec tristesse que nous apprenons le décès de Melle **Jacqueline BALLAND**, survenu le 24 janvier dernier à l'âge de 85 ans. Elle habitait à Piepape (Hte-Marne), et avait travaillé comme Clerc de Notaire à Langres. C'était aussi une bonne musicienne, pratiquant le piano et le clavecin. La disparition de cette fidèle adhérente nous laisse bien triste.

Toutes nos condoléances à sa famille.

**Mme FERRAND**, ancienne Secrétaire de la Chambre des Notaires de la Haute-Marne, est heureuse d'avoir une petite fille, Charline, née le 1er février dernier. Toutes nos félicitations.

**Les responsables de votre section du 52, 21, 71.**

=◇=◇=◇=◇=◇=